

Page	Section	Question
18	7.1.3	<ul style="list-style-type: none">• Il est indiqué que « Tous les rapports doivent être envoyés en format papier et en format électronique sur disque en vue de leur téléchargement dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) ». Est-ce que le soumissionnaire retenu pourra présenter des rapports en format électronique par l'entremise d'un programme de transfert de documents sécurisé?• Quel est le mode de présentation des rapports en format papier que préfère le Service correctionnel (p.ex. télécopieur, services de messagerie)?• S'il existe un fournisseur pré-autorisé de services de messagerie, pourriez-vous nous fournir le nom de l'entreprise?
Questions générales		<ol style="list-style-type: none">1. Est-ce qu'un soumissionnaire doit offrir des services dans l'ensemble des trois régions géographiques afin d'être jugé admissible à la sélection?2. Si le soumissionnaire n'est pas tenu de fournir des services dans l'ensemble des trois régions géographiques, de quelle manière le Service correctionnel du Canada souhaite-t-il que le soumissionnaire indique dans sa réponse dans quelle région il fournira des services?

Réponse :

Les rapports en format électronique peuvent être envoyés par les entrepreneurs qui ont été connectés à notre réseau par le personnel de l'informatique du SCC. Pour être connecté au réseau du SCC, il faut présenter une demande. Tous les entrepreneurs peuvent présenter une demande en vue d'être connectés à notre réseau. Il n'existe aucune autre façon d'envoyer les rapports en format électronique. Cependant, certains entrepreneurs nous font parvenir par Purolator leurs rapports enregistrés sur une clé USB. Nous exigeons que les rapports nous soient envoyés par services de messagerie (à moins que l'entrepreneur soit connecté à notre réseau comme il est indiqué précédemment). Habituellement, les rapports accompagnent les factures que nous recevons chaque mois. Purolator est notre fournisseur. Cela dit, les entrepreneurs doivent nous envoyer leur rapport à leur frais ou apporter les documents pertinents en personne.

Si ces questions renvoient au contrat existant conclu avec M. Mamak, l'entrepreneur sera responsable de la prestation de services à Hamilton, dans la région servie par le bureau de Toronto Ouest et à Brantford. Cela ne s'applique pas au contrat existant conclu avec M. Anderson. Ce contrat ne s'applique qu'à la région de Toronto et aux délinquantes.